

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Retard excusé : BRAGANTI Karine,

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 4 mars 2020

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération – vote des taux
- Délibération – subvention aux associations
- Délibération – vote du budget
- Travaux voirie – bâtiments.
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales.
- Urbanisme.
- Courriers reçus.
- Questions diverses.

1 - Délibération – vote des taux :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2019, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

Primarette

2 - Délibération – subventions aux associations :

Lors du vote du budget primitif 2020, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 1500 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 500 € a été votée aux bénéfices de l'association d'animation de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657416,
- la somme de 250 € a été votée aux bénéfices de l'association du Patrimoine de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657404.
- la somme de 450 € a été votée aux bénéfices de l'association des Conscrits de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657403.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions aux associations.

3 – Délibération – vote du budget :

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2020 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

556 284.70 € pour la section de fonctionnement.

895 395.86 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal

Ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2020 à l'unanimité des membres présents.

4 - Travaux bâtiment et voirie :

Bâtiments : Aménagement dans la mairie et l'agence postale semaine 11.

5 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

TE 38 :

- Compte administratif
- Désignation des délégués
- Concours « bâtiment architectural »

6 – Urbanisme :

- Accord 2 DP Granger Gilles – Clôture – Piscine – le 28/02/2020

- Accord DP Perez Murielle – Piscine – le 28/02/2020

Primarette

7 – Courriers reçus :

- Département : Programmation prévisionnelle assainissement de la plateforme – renforcement de la chaussée - année 2020
- ASA : convocation AG le 10/03/2020

8 – Questions diverses :

- Demande de chiffrage à Groupama pour l'assurance de la nouvelle mairie
- Annulation repas CCAS en raison de l'épidémie du Coronavirus

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h30.

Primairette